

**LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE**

31 MARS 2024

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Information financière supplémentaire	
Produits et charges - projets spéciaux (non audité)	16

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
La Fédération culturelle canadienne-française

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fédération culturelle canadienne-française (la « Fédération »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres points*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans l'information financière supplémentaire aux pages 16 à 19, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Marcil Lavallée**

**OTTAWA**  
400-1420 place Blair Towers Place  
Ottawa ON K1J 9L8  
**T 613 745-8387**  
**F 613 745-9584**

**Marcil-Lavallee.ca**  
Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

 **MOORE**  
Un membre indépendant de  
Moore North America, Inc.  
An independent member  
of Moore North America, Inc.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 9 mai 2024

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

4

	Fonds général	Fonds d'immeuble	2024 Total	2023 Total
<b>PRODUITS</b>				
Programmation de base				
- Ministère du Patrimoine canadien - PALO	870 750 \$	- \$	870 750 \$	774 000 \$
Projets spéciaux				
- Ministère du Patrimoine canadien - PALO	3 504 548	-	3 504 548	3 592 921
- Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	150 000	-	150 000	178 801
- Conseil des arts et des lettres du Québec	49 800	-	49 800	-
Autres produits	83 651	-	83 651	54 446
Quote-part de la perte nette de la Place de la francophonie canadienne Inc.	-	-	-	(3 172)
	<b>4 658 749</b>	<b>-</b>	<b>4 658 749</b>	<b>4 596 996</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Programmation de base				
- Salaires et avantages sociaux	476 087	-	476 087	463 453
- Frais d'administration	188 626	-	188 626	207 966
- Honoraires	265 002	-	265 002	154 740
- Déplacements	153 589	-	153 589	108 403
- Publicité et promotion	34 780	-	34 780	44 847
- Charges imputées aux projets spéciaux (note 7)	(154 717)	-	(154 717)	(154 135)
	<b>963 367</b>	<b>-</b>	<b>963 367</b>	<b>825 274</b>
	<b>3 695 382</b>	<b>-</b>	<b>3 695 382</b>	<b>3 771 722</b>
<b>PROJETS SPÉCIAUX</b>	<b>(3 704 348)</b>	<b>-</b>	<b>(3 704 348)</b>	<b>(3 771 722)</b>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>(8 966) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(8 966) \$</b>	<b>- \$</b>

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

5

	Fonds général			Fonds d'immeuble	Fonds d'éventu- alités	2024 Total	2023 Total
	Non affecté	Investis en immo- bilisation	Réserve de stabilisation des emplois				
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	- \$	61 648 \$	783 \$	88 886 \$	5 222 \$	156 539 \$	156 539 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	5 189	(14 155)	-	-	-	(8 966)	-
Investissement en immobilisations	(4 488)	4 488	-	-	-	-	-
Affectation interne	(701)	-	-	-	701	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	- \$	51 981 \$	783 \$	88 886 \$	5 923 \$	147 573 \$	156 539 \$

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

6

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventu- alités	2024 Total	2023 Total
<b>ACTIF</b>					
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Encaisse	75 265 \$	- \$	- \$	75 265 \$	270 510 \$
Débiteurs (note 3)	151 185	-	-	151 185	170 463
Contributions à recevoir	178 156	-	-	178 156	95 219
Frais payés d'avance	4 983	-	-	4 983	9 182
Solde interfonds à recevoir (à payer)	7 454	(13 377)	5 923	-	-
	417 043	(13 377)	5 923	409 589	545 374
<b>PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC., 201 actions ordinaires, valeur de consolidation</b>					
	-	10 205	-	10 205	10 205
<b>AVANCES À PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC., sans intérêt ni modalité d'encaissement</b>					
	-	92 058	-	92 058	92 058
<b>IMMOBILISATIONS (note 4)</b>					
	51 981	-	-	51 981	61 648
	51 981	102 263	-	154 244	163 911
	469 024 \$	88 886 \$	5 923 \$	563 833 \$	709 285 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



, administrateur



, administrateur

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

7

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventu- alités	2024 Total	2023 Total
<b>PASSIF</b>					
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Créditeurs et frais courus (note 6)	416 260 \$	- \$	- \$	416 260 \$	512 746 \$
<b>DETTE À LONG TERME</b> (note 9)	-	-	-	-	40 000
	416 260	-	-	416 260	552 746
<b>ACTIF NET</b>					
Non affecté	-	-	-	-	-
Affectations internes					
Investis en immobilisations	51 981	-	-	51 981	61 648
Réserve de stabilisation des emplois	783	-	-	783	783
Fonds d'éventualités	-	-	5 923	5 923	5 222
Fonds d'immeuble	-	88 886	-	88 886	88 886
	52 764	88 886	5 923	147 573	156 539
	469 024 \$	88 886 \$	5 923 \$	563 833 \$	709 285 \$

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

8

	2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(8 966) \$	- \$
<b>Ajustements pour :</b>		
Quote-part de la perte nette de la Place de la Francophonie canadienne Inc.	-	3 173
Amortissement des immobilisations	14 155	15 514
	5 189	18 687
<b>Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :</b>		
Débiteurs	19 278	(61 811)
Contributions à recevoir	(82 937)	25 302
Frais payés d'avance	4 199	(8 654)
Créditeurs et frais courus	(96 486)	(144 982)
Subventions et contributions reportées	-	(28 801)
	(155 946)	(218 946)
	(150 757)	(200 259)
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(4 488)	(17 539)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(195 245)</b>	<b>(217 798)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>270 510</b>	<b>488 308</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>75 265 \$</b>	<b>270 510 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fédération a pour mission d'assurer et de maintenir de façon continue l'évolution culturelle et artistique des communautés canadiennes-françaises. La Fédération est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Comptabilité par fonds**

La Fédération comptabilise ses opérations dans trois fonds : le Fonds général en vue d'exercer ses activités courantes, le Fonds d'immeuble afin de gérer le placement et les avances de la Fédération dans Place de la francophonie canadienne Inc. et le Fonds d'éventualités afin de pouvoir faire face à des événements imprévus ou à des urgences au sein de la Fédération.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### **Apport à recevoir**

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

#### **Constatation des produits**

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Tous les autres produits sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Ventilation des charges

La Fédération ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les clés de répartition utilisées pour ventiler certaines charges sont les suivantes :

- Frais d'administration et salaires – selon le budget approuvé à l'accord de contribution, lequel est établi en fonction des besoins réels de la Fédération pour chaque projet.

### Services reçus à titre bénévole

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. Les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de la Fédération.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fédération qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

La Fédération évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des contributions à recevoir.

Les avances à la Place de la francophonie canadienne Inc. sont comptabilisées au coût.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instrument financiers (suite)

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fédération détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### Placement

Le placement dans les actions de Place de la francophonie canadienne Inc., une entreprise à but lucratif satellite détenue à 20,1 %, qui exploite un immeuble locatif, est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement est augmenté de la quote-part du bénéfice net et diminué de la perte nette et des dividendes versés ou déclarés par la Place de la francophonie canadienne Inc.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Équipement informatique	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	durée restante du bail

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

12

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Réduction de valeur des immobilisations

La Fédération comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

### 3. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	25 715 \$	42 164 \$
Sommes à recevoir de l'État	125 470	128 299
	151 185 \$	170 463 \$

### 4. IMMOBILISATIONS

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	107 767 \$	76 435 \$	31 332 \$	34 116 \$
Améliorations locatives	104 467	83 818	20 649	27 532
	212 234 \$	160 253 \$	51 981 \$	61 648 \$

L'amortissement des immobilisations comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice courant s'élève à 14 155 \$ (2023 : 15 514 \$).

### 5. MARGE DE CRÉDIT

La Fédération dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel plus 1,0 %. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale et par les débiteurs. La marge de crédit était inutilisée au 31 mars 2024.

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

13

### 6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	363 982 \$	429 552 \$
Sommes à remettre à l'État	52 278	83 194
	416 260 \$	512 746 \$

### 7. VENTILATION DES CHARGES

Des frais d'administration d'un montant total de 116 717 \$ (2023 : 119 211 \$) et des salaires d'un montant total de 38 000 \$ (2023 : 34 924 \$) ont été répartis aux projets spéciaux de la façon suivante :

	2024	2023
Programme PassepART	56 717 \$	47 743 \$
La brigade numérique - La bande numérique	40 000	46 392
La ruche, phase II	37 500	37 500
Services - HUB de mobilisation des capacités	15 500	17 500
Accélérateur TADA (2022-2025)	5 000	5 000
	154 717 \$	154 135 \$

### 8. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations du solde des subventions et contributions reportées de l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	- \$	28 801 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	3 704 348	3 742 921
Moins : montant reconnu comme produit au cours de l'exercice	(3 704 348)	(3 771 722)
Solde à la fin	- \$	- \$

### 9. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursé au cours de l'exercice	- \$	40 000 \$

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

14

### 10. APPORTS EN SERVICES

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les bénévoles de la Fédération ont contribué l'équivalent de 40 197 \$ (2023 : 19 933 \$) à titre d'apports en services par le biais d'heures non rémunérées. Les montants indiqués sont la meilleure estimation de la juste valeur de leurs services.

Les dons en services, qui ne sont pas comptabilisés aux états financiers, concernent les activités suivantes :

	2024	2023
Axe 1 - Positionnement politique	20 098 \$	9 966 \$
Axe 2 - Concertation et mobilisation du réseau	14 069	6 977
Axe 3 - Développement et Innovation	6 030	2 990
	40 197 \$	19 933 \$

### 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fédération à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fédération est principalement lié aux débiteurs.

La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La Fédération n'exige généralement pas de caution. La Fédération n'est exposé à aucun risque significatif à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

### 12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, une charge de loyer de 52 435 \$ (2023 : 50 337 \$) ainsi que des frais de gestion de 5 763 \$ (2023 : - \$) ont été facturées par la Place de la Francophonie canadienne Inc., une société satellite.

Des honoraires de - \$ (2023 : 1 975 \$) ont également été versés à la présidente du conseil d'administration.

Des salaires de 30 000 \$ (2023 : 27 725 \$) ont également été versés à la présidente du conseil d'administration.

### 13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par la Fédération en vertu d'un bail échéant au cours du prochain exercice est de 44 045 \$.

### 14. ÉVENTUALITÉS

#### **Montants octroyés en vertu d'ententes**

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de la Fédération pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à un organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

#### **Caution**

La Fédération s'est portée garante conjointement avec trois autres organismes, jusqu'à concurrence de 820 000 \$, de l'hypothèque consentie à la Place de la francophonie canadienne Inc. De plus, la Fédération a une obligation de partager le déficit advenant la fin des opérations de la société.

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

(non audité)

16

	2024	2023
<b>PRODUITS ET CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX</b>		
<b>PROGRAMME PassepART et ImmersART</b>		
<b>Produits</b>		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	1 615 383 \$	1 491 700 \$
<b>Charges</b>		
Programme de microfinancement	1 203 000	1 203 000
Salaires	254 524	252 781
Honoraires	84 933	15 597
Promotion et communication	34 750	4 750
Déplacements - rencontres	19 459	2 753
Dépenses administratives	18 717	12 819
	1 615 383	1 491 700
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

## LA BRIGADE NUMÉRIQUE – LA BANDE NUMÉRIQUE

<b>Produits</b>		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	541 425 \$	943 322 \$
<b>Charges</b>		
Honoraires	267 921	632 915
Salaires	171 647	163 014
Frais de rencontre	59 857	86 513
Autres frais	40 000	2 549
Communication – Publicité – Promotion	2 000	11 939
Frais d'administration imputés aux projets spéciaux	-	46 392
	541 425	943 322
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

(non audité)

17

	2024	2023
<b>SERVICE – HUB de mobilisation des capacités</b>		
<b>Produits</b>		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	169 000 \$	361 066 \$
<b>Charges</b>		
Salaires	98 468	257 796
Honoraires	44 500	75 770
Frais d'administration	15 500	17 500
Déplacements	5 293	-
Communication – Promotion – Marketing	5 239	10 000
	169 000	361 066
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

## ACCÉLÉRATEUR (TADA)

### Produits

Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	- \$	28 801 \$
---	------	-----------

### Charges

Honoraires	-	10 173
Salaires	-	17 351
Frais de rencontre	-	1 212
Communication – Publicité – Promotion	-	65
Frais d'administration imputés aux projets spéciaux	-	-

	-	28 801
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

(non audité)

18

	2024	2023
<b>LA RUCHÉE, PHASE II</b>		
<b>Produits</b>		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	1 178 740 \$	796 833 \$
<b>Charges</b>		
Salaires	529 601	300 084
Honoraires	449 061	304 217
Formation et perfectionnement professionnel	103 390	104 674
Frais d'administration	37 500	37 500
Déplacements - rencontres	30 055	20 000
Communication – Publicité – Promotion	29 133	30 358
	1 178 740	796 833
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

## ACCÉLÉRATEUR (TADA) (2022-2025)

<b>Produits</b>		
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	150 000 \$	150 000 \$
<b>Charges</b>		
Salaires	97 861	95 264
Honoraires	38 139	41 873
Frais d'administration	5 000	5 000
Communication – Publicité – Promotion	5 000	4 331
Frais de rencontre	4 000	3 532
	150 000	150 000
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

(non audité)

19

	2024	2023
<b>Entente CALQ et FCCF</b>		
<b>Produits</b>		
Conseil des arts et des lettres du Québec	49 800 \$	- \$
<b>Charges</b>		
Honoraires	49 800	-
	49 800	-
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS – PROJETS SPÉCIAUX</b>	<b>3 704 348 \$</b>	<b>3 771 722 \$</b>
<b>TOTAL DES CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX</b>	<b>3 704 348</b>	<b>3 771 722</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>